AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (26)ItemJean-Baptiste André Godin à Gustave Rouanet, 13 juillet 1886

Jean-Baptiste André Godin à Gustave Rouanet, 13 juillet 1886

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)
Collation3 p. (104r, 105r, 106r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gustave Rouanet, 13 juillet 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52136

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction13 juillet 1886
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireRouanet, Gustave (1855-1927)
Lieu de destination19, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur l'emploi de rédacteur du *Devoir*. Sur les appointements du rédacteur. Sur son contrôle exercé sur le journal : Godin cite sa lettre à Benoît Malon [du 9 juillet 1886] sur la censure qu'il exerce sur les articles ; il veut savoir si Rouanet est en communauté d'idées avec le programme du journal. Il accepte que Rouanet fasse un essai à 300 F par mois. Il l'avertit qu'il doit partir de Guise dans huit jours. NotesGodin cite sa lettre à Benoît Malon du 9 juillet 1886, copiée dans le registre FG 15 (26), folios 96r-97v.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Emploi Œuvres citées

- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 1 : Le Familistère, Guise, Imprimerie Baré, 1884.
- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 2 : La réforme électorale et la révision constitutionnelle, Guise, Imprimerie Baré, [1884].
- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 3 : L'arbitrage international et le désarmement européen, Guise, Imprimerie Baré, [1884].
- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 4 : L'hérédité de l'État ou la réforme des impôts, Guise, Librairie du Familistère, 1884.
- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 5 : Associations ouvrières : enquête de la commission extra-parlementaire au ministère de l'Intérieur : déposition de M. Godin..., Guise, Imprimerie Baré, 1884.
- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 6 : Ni impôts, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base des ressources publiques, Guise, Librairie du Familistère, [1886].
- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 7: Travail et consommation par l'hérédité nationale, Guise, Librairie du Familistère, [1886].
- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 8 : L'hérédité nationale : objections, questions, réponses, Guise, Imprimerie Baré, [1886].

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Juice Familiotiere 13 juillet 1964 Cher concitogen, Vous me demander quelles conditions s'attache à l'emploi de rédacteur du sevoir, pour leguel voies voies groposes. le Malon nous à communique les lettres que je lui ai ecrites, vous ourer pu voir que se mai par de chiffre arrête, puisque q'ai payé, dans le passe, de 2/0 à 400 prance par mois. Le chiffre est donc subordonne aux services que je recentrai du rédacteur. I cerivais, en outre, à maison: " Je ne me dissimule pas que la résaction du Devoir présente qualques difficultés. Le Derair est un journal de doctrine qui a pour mission de défendre et de propager les idees fondamentales de l'œurre du Familistère. Ce n'est donc per une tribune ouverte à toutes sontes d'idees, et le rédac teur qui consent à faire le journal et à collaborer à sa rédaction dant admettre a l'avance que tous les articles sont seasonis à ma consure et, per consequent, sujets A Ronanet

a modifications. C'est donc alutat un revetaire de rédaction qu'il me fant qu'un a reducteur proprement dit. ... « Le secrétaire de rédaction dait, en outre. est susceptible de jaire acte d'intrative intelligente dans les sujets à traiter, comme dans le choix de ces sujets. " He me reste donc à savoir ce que vous acceptet volontiers de ces indications et bans quelle mesure vous éter en commenearté d'idres avec le programeme du Derier que vous avez pu live sous diverses pormes en tête de journal, et dans les différentes étades ésciales que s'ai publices. I recerrais done aree plaisir une lette de vous qui me precisat un pou votre manière de voir sous ces différents rapports. Dans tous les cas, s'il vous commais de venier voir le tamiliettère et ance moi je serais lout dispose à consenter à un essai, aussi bien pour vous que pour moi, sur le pied de trois cents francs par mais: et pour le cas air après être venu ini, vous ne jugerier pas à propos

meme de tenter l'essai, je vous rembacer serais vos frais de vojage. Je dois vous observer que je ne resterai plus quère qu' une huitaine de jours ici : je serais donc heureur que cette entrevere put avoir lieu le plus Dites-moi, se vaus prie, ti se puis compter sur vatre visite? l'assurance de ma parfaite considé hatina.